

Procès-Verbal du Comité Syndical du 29 Avril 2024
Séance Ordinaire



Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en séance publique, à Argenton-sur-Creuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FAUCONNIER, Président, en suite de la convocation du vingt-deux avril deux mille vingt-quatre.

Nombre d'élus en exercice : 16
Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 5
Soit un total de votants de : 0 : quorum non atteint

➤ **Membres à voix délibérative :**

<u>ARGENTON-SUR-CREUSE</u>		<u>LE PÊCHEREAU</u>	
Vincent Millan	Présent	Jean-Pierre Nandillon	Excusé- <i>Pouvoir donné à J HUET</i>
Jean-Luc Labbé	Excusé- <i>Pouvoir donné à JM FAUCONNIER</i>	Francis Nouhant	Excusé- <i>Pouvoir donné à D DURIS</i>
Christine Couty	Présente	Daniel Duris	Présent
Jean-Marie Fauconnier	Présent	Joël Huet	Présent
Jean-Paul Guy	Excusé	<u>LE MENOUX</u>	
Angélique Lavigne	Excusée- <i>Pouvoir donné à C COUTY</i>	Chantal Ricot	Présente
Jessica Alleaume	Présente	Robert Detilleul	Excusé
Ludovic Livrnette	Absent	<u>SAINT-MARCEL</u>	
Evelyne Derrier	Absente	Jean-Paul Martin	Excusé- <i>Pouvoir donné à V MILLAN</i>

➤ **Membres à voix consultative / Invités :**

Thierry Desaix	Suppléant Saint-Marcel	Excusé	Pierre Lorient	Industriels	Excusé
Delphine Verchot	Établissements scolaires	Absente	Carole Breuil	Directrice SEG	Présente
Thomas Dupré	Industriels	Excusé	Gaëlle Parent	Technicienne SEG	Présente
Cyril Vallaud	Industriels	Absent	Jacky Barbaud	Presse	Présent
Olivier Barbat	Association	Absent			

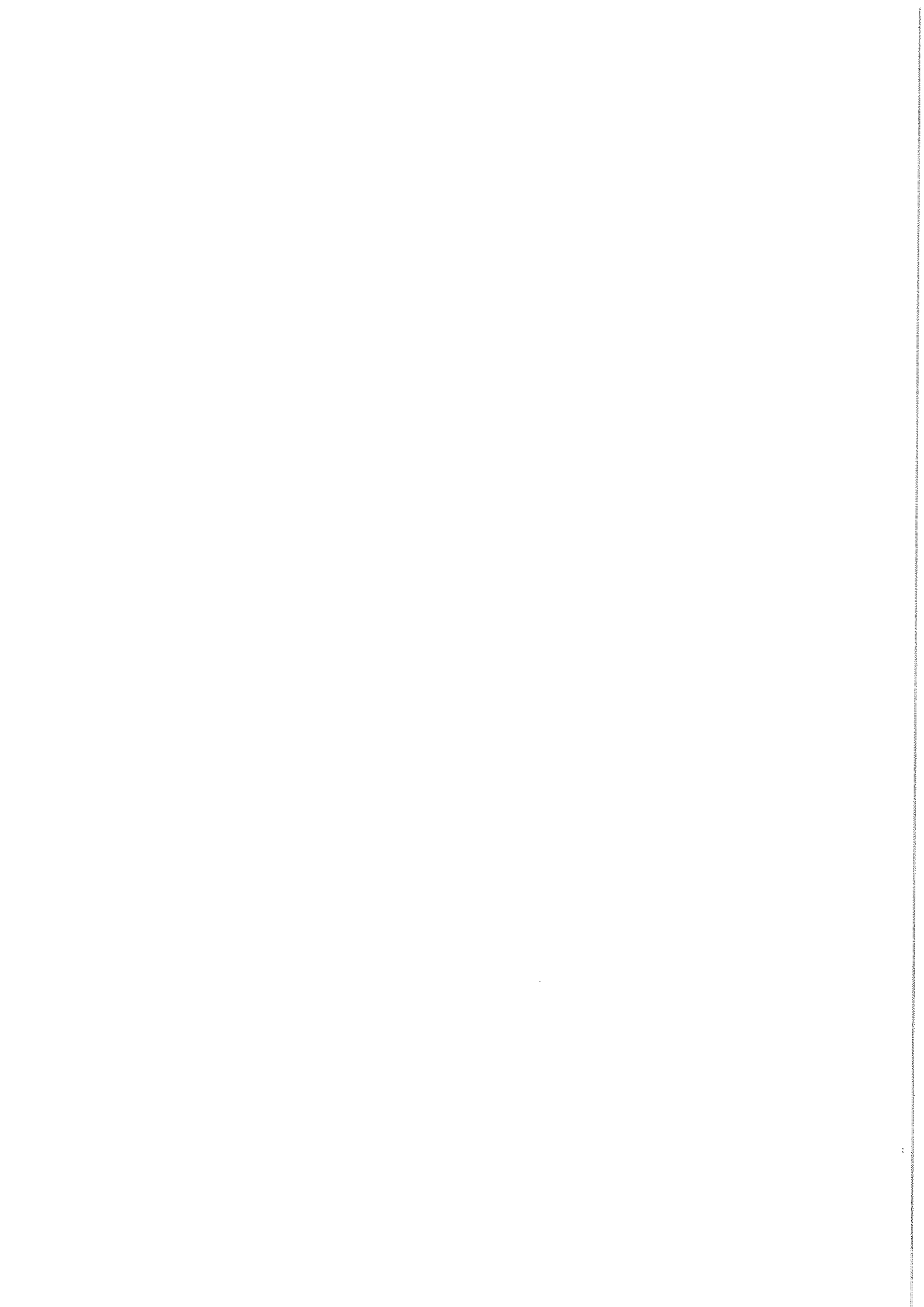
Secrétaire de séance : Christine COUTY

REMARQUES ET CONSTATS

M. Le Président propose de commencer la séance. Il énumère les membres présents, les excusés, les pouvoirs transmis et les membres absents.

Le Président informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum, le lundi 6 mai 2024 à 16h00, à la mairie d'Argenton-sur-Creuse

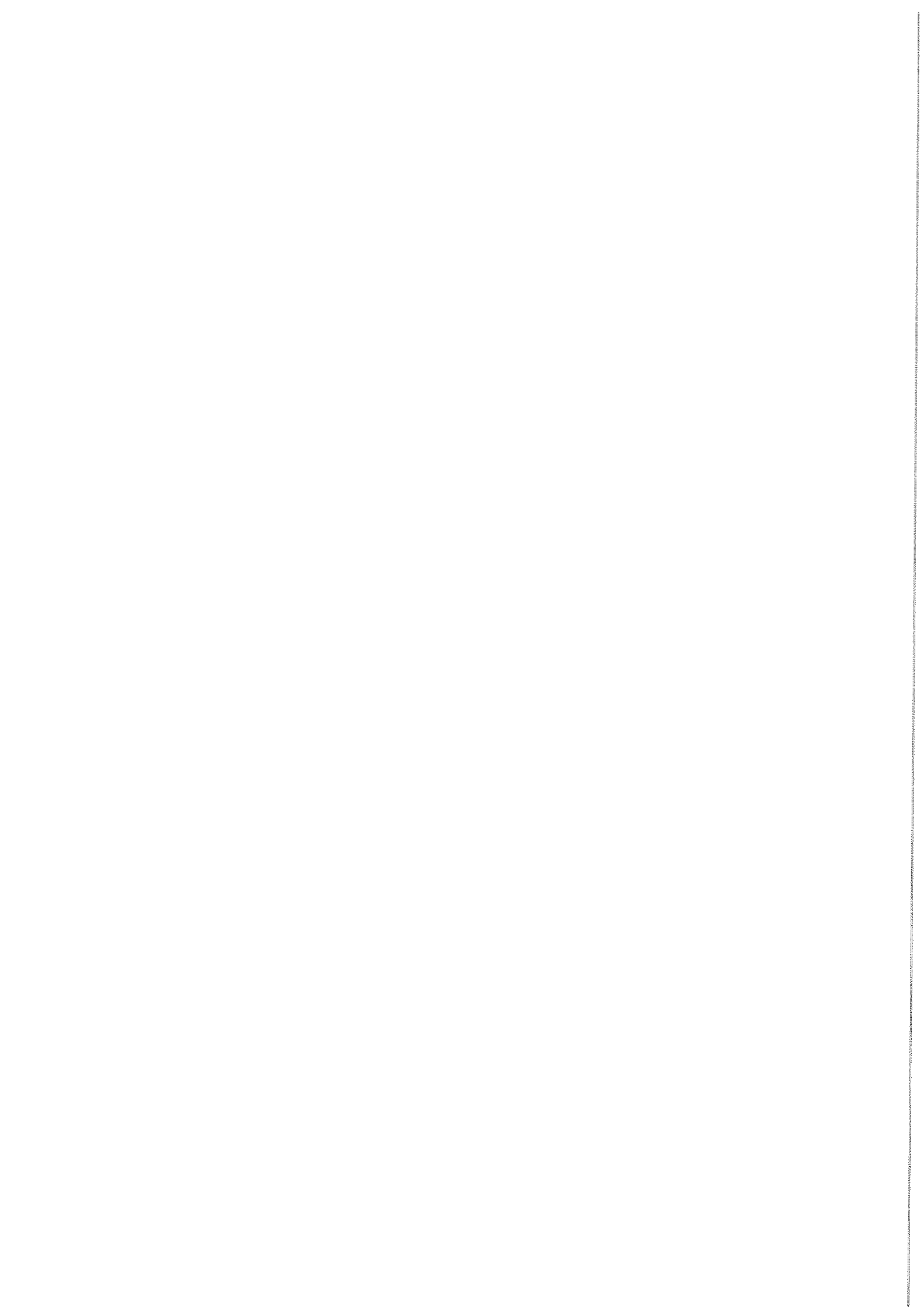
Un échange sur chaque projet de délibération a lieu sans vote.





Ordre du jour

I.	Adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 20 Mars 2024	3
II.	Délibérations.....	3
1.	Tableau des effectifs.....	3
2.	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 – Eau Potable	4
3.	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 – Assainissement Collectif	5
III.	Points divers / Questions diverses	5



I. Adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 20 Mars 2024

Résultat du vote : NEANT – ABSENCE DU QUORUM

II. Délibérations

1. Tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».
Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat des Eaux de la Grave.

Considérant les évolutions des missions en cours nécessitant une réorganisation du service,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter les propositions de créations ci-dessous,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de modifier le tableau des emplois suivant à compter du 01/05/2024,
- d'autoriser le Président à signer tout acte en lien avec ces modifications, en particulier les conventions de mise à disposition si nécessaire.

Emplois existants :

Filière	Grade	Création / suppression de poste	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet Ou délibération
Technique	Ingénieur territorial		Temps complet	2020-03-02-15
Administrative	Adjoint administratif		Temps complet	2020-03-02-15
Administrative	Adjoint administratif		Temps complet	2022-06-13- 6
Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe		Temps complet	2020-03-02-15
Technique	Adjoint Technique		Temps non complet 30/35 ^{ème}	2020-03-02-15
Technique	Technicien		Temps complet	2023-06-26- 6
Technique	Agent de Maîtrise Principal		Temps complet	2023-12-04-06
Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe		Temps non-complet 17,5/35 ^{ème}	2023-12-04-06

Créations :

Filière	Cadres d'emplois	Création / suppression de poste	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet Ou délibération
Technique	Techniciens territoriaux	Création	Temps complet	01/05/2024
Administrative	Adjoint administratifs territoriaux	Création	Temps non-complet 10/35 ^{ème}	01/05/2024
Administrative	Attachés territoriaux	Création	Temps non-complet 10/35 ^{ème}	01/05/2024

Le cas échéant : Ces emplois peuvent être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8-3° du Code général de la fonction publique dans les cas suivants :

1. Il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires territoriaux susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
2. Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
3. **Pour tous les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants ;**
4. Pour tous les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une période de trois années suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leur conseil municipal suivant cette même création ;
5. Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
6. Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

REMARQUES ET CONSTATS

Mme Breuil explique le tableau des effectifs :

- le poste d'ingénieur territorial correspond au poste de direction,
- le poste adjoint technique en temps non complet et le poste de de technicien à temps complet sont occupé par Mme Parent au titre de sa stagiairisation cat B – en cas de non-titularisation au grade de technicien, elle retrouvera son poste d'adjoint technique,
- les postes d'agent de maîtrise principal et adjoint technique en temps non complet sont ceux des agents d'exploitation sur la station d'épuration,
- la création de poste de technicien à temps complet a pour objectif d'élargir les possibilités de recrutement sur le poste de direction après le départ de Mme Breuil,
- les créations des deux postes en temps non-complets concernent les agents de la mairie d'Argenton dans le cadre de leur mise à disposition en remplacement des tâches comptables et RH effectuées par Mme Breuil. Ces postes seront fermés suite à la nomination d'un(e) nouveau directeur(rice).

M.Millan explique que les mises à disposition de personnel de la mairie d'Argenton sur Creuse concernent :

- les tâches comptables, 0.5 jours par semaine,
- les tâches RH, 0.5 jours par semaine.

A l'échéance 01/01/2026, les activités support du Syndicat sont appelées à devenir communautaires.

Résultat du vote : NEANT – ABSENCE DU QUORUM

2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 – Eau Potable

Monsieur le Président présente le rapport annuel du service eau potable à l'assemblée (voir annexe 2023-RPQS AEP jointe).

- Monsieur le Président propose donc d'approuver ce rapport.

REMARQUES ET CONSTATS

Mme Breuil précise que la hausse du taux d'impayés sur l'année 2023 prend en compte la facture de vente d'eau à la commune de St-Marcel; ce taux est à relativiser. Depuis la facture a été soldée.

Un transfert de factures non-soldées d'un montant total d'environ 50 k€ a été transmis au Trésor Public pour recouvrement.

Autre point :

Mme Couty remarque d'une part le nombre important **de fuite sur canalisations en 2023** : Mme Breuil explique que la canalisation de distribution eau potable de la Résidence Bellevue est extrêmement cassante donc la priorité des renouvellements 2024 est à porter sur cette installation.

Les membres présents notent la **bonne qualité** de l'eau mise en distribution et l'amélioration du **rendement de l'usine**. Par contre, le **rendement sur le réseau** est en baisse : Mme Breuil explique qu'il faut maintenir le suivi du prestataire VEOLIA afin que les heures de recherche de fuite prévues au marché soient réalisées.

Mme Couty demande des précisions sur les travaux à prioriser pour 2024, en plus de la reprise de la conduite Résidence Bellevue. Mme Parent présente le projet de reprise de l'hydraulique sur le réservoir de Chadelet-LM et les difficultés à assurer la continuité de service lors des travaux.

Résultat du vote : NEANT – ABSENCE DU QUORUM

3. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2023 – Assainissement Collectif

Monsieur le Président présente le rapport annuel du service d'assainissement collectif à l'assemblée (voir annexe 2023-RPQS EU jointe).

➤ Monsieur le Président propose donc d'approuver ce rapport.

REMARQUES ET CONSTATS

Les actions 2023 mettent en évidence les interventions fréquentes sur les installations du **lotissement de Paumule** : le mauvais état du collecteur cumulé au rejet massif de lingettes par les usagers expliquent les bouchages récurrents tant sur le réseau qu'au niveau des boîtes de branchements. Ce réseau n'étant pas rétrocédé, il reste la propriété de SCALIS à qui le Syndicat a adressé plusieurs demandes d'effectuer les travaux.

Un rappel a été fait au prestataire pour rattraper le retard accumulé sur le linéaire de **curage préventif**.

Mme Couty demande les **travaux à prioriser en 2024**. Mme Parent présente :

- l'étude en cours sur la reprise de l'hydraulique du **PR_Bourgoin** et toutes les difficultés tant techniques, qu'en terme de continuité de service,
- les travaux sur le **poste de la Glacière** et le financement via les échanges de ligne dans le plan de renouvellement du lot3 du marché de prestation VEOLIA,
- l'amélioration des installations, notamment du dégrilleur, de la Station d'épuration du Menoux.

Mme Breuil présente un **premier bilan sur la reprise de la station d'épuration des Chambons** : les échanges se font de mieux en mieux avec les agents d'exploitation et les investissements sont ré-évalués. Notons que le crédit destiné à la reprise des installations les plus vétustes ne couvre pas l'ensemble des renouvellements à prévoir.

Résultat du vote : NEANT – ABSENCE DU QUORUM

III. Points divers / Questions diverses

- 1) CC – Transfert compétences AEP et EU vers la CDC au 1^{er} janvier 2026

REMARQUES ET CONSTATS

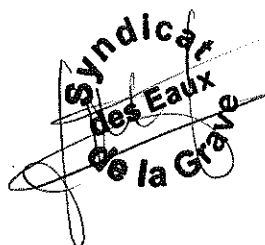
M.Millan rappelle que les Syndicats Extra-communautaires persisteront. A l'inverse, les syndicats infra-communautaires créés après le 01/01/2019 seront dissous et rattachés d'office à leur Communauté de Communes. Ainsi, M.Millan présente succinctement une des pistes envisagée pour le transfert des compétences eau et assainissement vers la communauté de commune au 01/01/2026 : le Syndicat des Eaux de la Grave pourraient devenir une régie à autonomie morale et financière de la Communauté de Commune (reprise du principe de gestion de la Régie des Eaux de la Grave pour la commune d'Argenton sur Creuse entre 2014 et 2020). Ce scénario étant encore hypothétique, mieux vaut attendre les premières conclusions de l'étude de transfert de compétence en cours (portée par la communauté de commune).

M.Fauconnier rappelle également les objectifs du Schéma départemental avec lequel il faudra composer pour le bon déroulement du transfert des compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à dix-neuf heures et quinze minutes.

Une nouvelle convocation du Comité Syndical est prévue le 06 mai 2024 : les votes pourront avoir lieu en l'absence du quorum.

Le Président



Syndicat
des Eaux
de la Grave

Le Secrétaire de séance

